



Comité Directeur du 3 novembre 2006

Présents : Monique Ansquer, Francis Arnault, Georges Format, Claude Perruchet, Alain Koubi, Jean-Charles Bouillot, Claude Bouligaud, François Garcia, Michel Grout, Jean Laterrot, Jean-Claude Moreau, Michel Persiaux
Excusés : Jacques Bettenfeld, Jean-Pierre Feuillan, Jacques Taillefer, Pierre-Michel Ferry, Laurent Jançon
Assiste : Olivier Mangin

sous la présidence de André Amiel

La séance est ouverte à 15h30, au siège de la FFHB.

1 – Le Comité Directeur adresse tous ses vœux de courage à Jean-Pierre Habay dans l'épreuve qu'il traverse.

2 – Le procès verbal de la réunion du Comité Directeur du 8 septembre 2006 est adopté.

3 – Organisation des Compétitions

3.1 – Jean-Claude Moreau évoque un courrier adressé à la Ligue de Guadeloupe, qui rappelle la procédure à suivre pour modifier les règles de participation des Ligues ultramarines aux phases finales des championnats de France N2 et N3 (validation lors de la réunion annuelle FFHB– Ligues ultramarines de janvier 2007, présentation à l'assemblée générale fédérale d'avril 2007, application en fin de saison suivante, c'est-à-dire en juin 2006).

3.2 – Il fait part au Comité Directeur des difficultés rencontrées pour la saisie des feuilles de match dans Gest'hand et des conséquences qui en découlent sur les contrôles de qualification. Il considère toutefois, qu'après la nécessaire période de mise au point, Gest'hand constituera un bon outil pour l'activité de la commission.

3.3 – Il fait également part des inquiétudes de la commission quant à l'intérêt porté par les clubs aux coupes de France. La participation obligatoire pour certains, les frais de déplacement importants pour d'autres, le règlement financier contraignant des participants ultramarins, sont autant de sujets qui justifient un certain mécontentement des clubs et qui devront trouver des solutions adaptées.

3.4 – Jean-Claude Moreau remet aux membres du Comité Directeur les projets de propositions de la commission pour la prochaine assemblée générale fédérale et qui concernent : des aménagements du championnat de France moins de 18 ans masculins et féminines (1/8 de finale en match sec, réduction du nombre de participants féminins), les championnats nationaux (aménagement de la péréquation pour les clubs qui se déplacent en Corse), la phase finale métropolitaine du championnat de France N3 masculine (réduction du nombre de dates) et les coupes de France (nouvelle grille de remboursement des frais de déplacement).

4 – Jury d’appel

4.1 – Claude Bouligaud évoque le calendrier de fin de saison de la CNCG (réunion annuelle les 7, 8 et 9 juin 2006 compte tenu de la date de la dernière journée de D2 masculine les 2-3 juin), qui risque d’entraîner des difficultés en cas d’appels.

4.2 – Il regrette une nouvelle fois le nombre important de dossiers en appel ouverts pour vice de forme en première instance. Il interviendra de nouveau auprès des Présidents de commission de discipline départementale à l’occasion des réunions de zones des Présidents de Comité.

4.3 – Il évoque le cas de dossiers disciplinaires de la saison dernière dans des Ligues ultramarines non encore traités en première instance et donc hors du délai prévu à l’article 9.6 du règlement disciplinaire. Ces dossiers sont automatiquement transmis au jury d’appel, qui risque lui-même de ne pas pouvoir les traiter dans le délai prévu à l’article 12.6 du règlement disciplinaire.

5 – Réclamations et litiges

5.1 – Michel Persiaux évoque le cas d’une mutation de joueur autorisée par la commission des statuts et de la réglementation mais considérée comme une rupture de contrat par le club. Ce cas a amené une réflexion sur une éventuelle modification de l’article 61 des règlements généraux.

5.2 – A l’instar de celui diffusé par le jury d’appel pour le domaine disciplinaire, la commission élabore un document didactique à l’usage des CRL régionales et départementales.

6 - Développement

6.1 – Jean-Charles Bouillot évoque les difficultés pour obtenir les bilans des actions de développement (quinzaine du Minihandball, grands stades, Sandball, ...) afin d’en évaluer la portée. Le Comité Directeur débat sur les causes possibles de la baisse du nombre de licenciés qui semble se dessiner.

6.2 – Jean-Charles Bouillot évoque également les difficultés pour obtenir les bilans des actions des Comités pour le développement du Handball féminin, domaine pour lequel une aide fédérale leur a été allouée dans le cadre du Mondial 2007. Le Comité Directeur s’interroge sur l’opportunité d’attribuer ce type d’aide a priori, plutôt qu’après évaluation des actions conduites. L’introduction de la notion de performance des Agents de Développement Sportif est envisagée dans les critères d’attribution des aides fédérales sur les fonds emploi.

6.3 – Dans le but de favoriser une meilleure intégration des pratiquants handicapés, la commission élabore un projet d’harmonisation des licences Handensemble sur les licences traditionnelles jusqu’à 16 ans, et sur les licences loisir au delà.

6.4 – Jean-Charles Bouillot fait le bilan des différents domaines d’activité de la commission :

- Label École de Handball : activité stable (850 demandes) ;
- Grands stades : 14 ont eu lieu en 2006, 12 sont prévus en 2007 (hors actions dans le cadre du Mondial) ;
- Handball premiers pas : très bon démarrage, avec un nombre de kits distribués double de celui initialement prévu ;
- Vie du club : après la phase de formation individuelle des jeunes dirigeants, un appel d’offres à projets collectifs a été lancé ;
- Sandball : quatre circuits sont maintenant opérationnels : plage au Stade de France, Sport + à la playa, Sandball tour et l’été du Sand ;
- Communication : la pochette « Handball, accélérateur d’énergie » va être prochainement complétée par des « fiches produits » relatives à plusieurs domaines d’activité de la Fédération.

6.5 – Le Comité Directeur donne son accord pour le lancement l’opération de communication « J – 365 » qui se déroulera les 2 et 3 décembre prochains.

7 – Arbitrage

7.1 - Le Comité Directeur se félicite du lancement du site Internet de la CCA. Des difficultés techniques n'ayant pas permis de l'héberger au sein du site fédéral dès son lancement, le Bureau Directeur a demandé, lors de sa réunion du 28 octobre, que ce site soit le plus rapidement possible intégré au sein du site fédéral, comme l'est déjà le site Anim'hand. Lors de cette même réunion, le Bureau Directeur a demandé que les commissions qui, comme la CCA, souhaitent disposer d'un logo particulier s'attachent à ce que celui-ci soit une déclinaison du logo fédéral (à l'instar de Gest'hand).

7.2 – François Garcia dresse le bilan du démarrage de la saison :

- Les difficultés rencontrées mi-août dans l'utilisation de Gest'hand sont maintenant résolues : tout est rentré dans l'ordre et fonctionne normalement.
- Les stages de début de saison des délégués et du G2 se sont bien passés, celui du G1 a été l'occasion d'aborder des problèmes spécifiques soulevés par ce groupe.
- Les nouvelles dispositions relatives à la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement semblent avoir des difficultés d'application aux niveaux régionaux et départementaux.
- Devant la diminution constante du nombre d'arbitres, la CCA a lancé une enquête dans les Ligues et les Comités. Elle regrette le faible taux de réponses.
- L'encadrement médical des groupes G1 et G2 se met en place.
- La labellisation des écoles d'arbitrage est en cours.
- La CCA attend les comptes rendus des organisations locales dans le cadre de la journée But. Elle regrette la place quasi monopolistique donnée au Football lors de cette journée.
- Des fiches navettes ont été mises en place entre la CCA et, respectivement, les entraîneurs de D1 et D2, les délégués et les conseillers d'arbitres, aux fins de bilans, évaluations, synthèses.

8 – Discipline

8.1 – La commission constate la recrudescence d'actes d'antijeu en fin de rencontre pour préserver un résultat. Elle constate également une augmentation sensible du nombre d'expulsions (six depuis le début de la saison, pour six au cours des deux dernières saisons !)

8.2 – La commission a engagé, de même que le jury d'appel, une réflexion sur l'intégration, dans le règlement disciplinaire, de points de pénalité parmi les sanctions sportives pouvant être appliquées à un club en cas de faute d'un joueur.

8.3 – Le Président André Amiel rend compte d'une réunion avec l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, au cours de laquelle a notamment été évoqué le rôle des délégués dans le déroulement de la procédure de prélèvement.

9 – Statuts et réglementation

9.1 - La commission s'est réunie le 26 octobre pour examiner la recevabilité des vingt quatre vœux envoyés par les Ligues. Sept vœux ont été déclarés irrecevables et retournés aux Ligues avec un courrier de motivation. Préalablement deux vœux émanant directement de clubs ou de Comités avaient été renvoyés à leurs auteurs.

9.2 – Michel Grout évoque le rapport transmis au Bureau Directeur sur l'activité de la division équipements de la commission des statuts et de la réglementation, évoquant en particulier les problèmes qu'elle rencontre. La commission, qui attribue des classifications en application des règlements généraux, a constaté que de nombreuses salles possèdent un classement qui ne correspond pas au niveau de jeu de l'équipe résidente, y compris en championnat de France (dimensions 38 x 18, vestiaires en nombre insuffisant, ...), sans prendre en compte les critères de niveau d'éclairage ou de nombre de spectateurs, qui ne relèvent pas du pouvoir normatif des fédérations. La rigueur est toutefois requise dans les domaines qui relèvent de ce pouvoir, en particulier en matière de sécurité des pratiquants. Ainsi des dossiers sont rejetés lorsque les aires de jeu ne comportent pas un espace de deux mètres derrière les buts, et qui doivent alors recevoir une protection en mousse fixée au mur de façon permanente.

Les problèmes générés avec certaines municipalités par l'utilisation de la colle par les joueurs est également évoqué.

10 – Thèmes de réflexion transversaux

10.1 – Georges Format présente une actualisation des thèmes et des pilotes des groupes de réflexion pour la saison 2006 – 2007 (annexe). Il insiste sur la réflexion relative à la mise en œuvre d'une démarche qualité.

10.2 – Un observatoire de la Contribution Mutualisée des Clubs au Développement a été mis en place et un questionnaire adressé aux Ligues et aux Comités, dans le but d'évaluer les effets de ce nouveau dispositif par rapport aux objectifs recherchés. Les domaines concernés, les critères identifiés, les modalités retenues, les valeurs attribuées notamment, sont susceptibles d'évolutions et d'ajustements à soumettre à la prochaine assemblée générale fédérale. D'ores et déjà, des précisions rédactionnelles sont proposées aux articles correspondants (8 et 155) des règlements généraux.

11 – Finances

A. Koubi rappelle les nouvelles dispositions prévues par la loi n° 2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres, qui définit le statut juridique des arbitres et juges sportifs, et modifie les règles de détermination de l'assiette des cotisations de sécurité sociale les concernant.

Sans attendre le décret d'application de cette loi, l'Urssaf a rappelé que les nouvelles dispositions (franchise annuelle se substituant intégralement aux dispositifs de franchise mensuelle et d'assiette forfaitaire) seraient applicables à compter du 1^{er} janvier 2007, date à laquelle tous les arbitres et juges devront, au titre de leurs activités d'arbitre ou de juge, être affiliés par détermination de la loi au régime général de la sécurité sociale.

L'Urssaf a également rappelé que les modalités d'accomplissement des formalités déclaratives et de versement des cotisations et contributions de sécurité sociale, qui doivent être précisées par décret, incombent aux fédérations sportives, à leurs organes déconcentrés et aux ligues professionnelles qu'elles ont créés.

Pour satisfaire ces obligations, le module correspondant de Gest'hand devra être opérationnel en janvier.

La séance est levée à 19h30

Claude PERRUCHET



Secrétaire Général

André AMIEL



Président de la FFHB

GROUPES DE REFLEXION**THEMES ET PILOTES****2006 - 2007**

	Thèmes	Pilotes	Objectifs	Échéancier
1	OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DU HANDBALL	Georges POTARD	Mettre à la disposition de la Fédération, des Ligues et des Comités, ainsi qu'à celle des principaux décideurs à tous les niveaux un outil de référence d'information macro économiques pertinentes et actualisées.	2007 2008
2	PROPORTIONNALITÉ FEMMES/HOMMES au sein des instances dirigeantes	Marie-Christine BIOJOUT	Mettre en place les conditions nécessaires pour garantir aux licenciées l'accès aux responsabilités et garantir leur pleine expression dans la gestion partagée du Handball	2007 2008
3	OBSERVATOIRE DE LA CMCD	Jacques CHARLET	Recueillir toutes les informations utiles afin d'aménager le dispositif élaboré et le rendre pleinement compatible avec l'objectif assigné de partage et de mutualisation	2007
4	STRCTURATION DES CLUBS (projet et réalisation)	Franck ROBERT	Augmenter le nombre de clubs – Aider les clubs en difficulté – Réguler les conventions entre clubs – Agir pour avoir les dirigeants de demain	2007 2008
5	OFFRE DE PRATIQUE	Jean-Charles BOUILLOT	Rendre les pratiques cohérentes entre elles et répondre aux attentes des publics (clients) et aux évolutions de la société.	2007
6	HANDBALL DE CLUB ET NOUVEAUX TERRITOIRES	Jean-Marc MORVAN	Offrir les outils à l'intention des acteurs départementaux et régionaux pour développer des projets structurants	2007 2008
7	ASSEMBLEE GENERALE FEDERALE	Alain JOURDAN	Améliorer les échanges autour des vœux avant l'AG, rendre le déroulement plus fonctionnel, garantir la diffusion la plus large des décisions de l'AG et de la politique fédérale	2007
8	DEMARCHE QUALITE	Édouard MIKOLAJCZYK	Créer un catalogue d'indicateurs de fonctionnement pour relier l'objectif avec son degré de réussite	2007 2008
9	CIRCULATION DES PRATIQUANTS	Pierre ORRIERE	Harmoniser les contraintes réglementaires avec les évolutions de la société	2007
10	FONCTIONNEMENT DU GROUPE DE COORDINATION	Georges FORMAT Francis ARNAULT	Authentifier les axes du projet fédéral et en évaluer les impacts pour en assurer le meilleur aboutissement	2007
11	LISIBILITE-COHERENCE CLARIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX	Georges FORMAT	Coordonner les évolutions des procédures réglementaires en assurant leur cohérence dans les divers secteurs de responsabilité	2007 2008
12	ETHIQUE DU HANDBALL	Michel GUILLOU	Appliquer les valeurs du Handball dans l'ensemble de ses déclinaisons.	2007 2008